

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - COUCHES LAVABLES



La municipalité de Deschambault-Grondines met à la disposition des jeunes familles un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables. Par cette initiative, la municipalité souhaite soutenir les familles de sa communauté qui feront le choix de l'utilisation des couches lavables, une alternative écologique qui permet la réduction considérable des déchets produits par un ménage. Ce programme a été créé en cohérence avec la politique de la famille et des aînés ainsi que la politique de développement durable de la municipalité de Deschambault-Grondines.

Avantages du programme pour la famille:

- Économies considérables à long terme;
- Réutilisation possible des couches pour un 2^e enfant;
- Diminution de l'empreinte écologique de la famille (environ 6000 couches seront utilisées par un enfant avant d'atteindre la propreté).

Avantages du programme pour la municipalité :

- Réduction des coûts liés à l'enfouissement de déchets;
- À long terme, réduction des superficies des sites d'enfouissement (600 millions de couches sont jetées chaque année au Québec, chacune prenant entre 300 et 500 ans à se décomposer).

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

La municipalité de Deschambault-Grondines accordera aux parents d'un enfant admissible une aide financière d'un maximum de 100 \$ pour l'achat de 20 couches lavables et plus.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Pour être admissible à l'aide financière, vous devez répondre aux critères suivants:

- Résider à Deschambault-Grondines;
- Être parent d'un enfant âgé de moins de douze (12) mois;
- Réclamer l'aide financière au plus tard 3 mois suivant l'achat des couches.

Il est à noter qu'une seule aide financière sera accordée par enfant.

MODALITÉS D'OBTENTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Pour profiter du programme, remplissez le formulaire de demande dans un délai de 3 mois suivant l'achat des couches lavables :

Joignez-y les pièces justificatives suivantes:

- La ou les factures originales d'achat des couches lavables (la ou les factures vous seront retournées par la poste en même temps que vous recevrez le chèque émis par la municipalité);
- Une preuve de naissance de l'enfant (acte de naissance ou certificat de naissance);
- Une preuve de résidence d'un parent :
 - Permis de conduire valide;
 - Compte de taxes récent;
 - Facture de services récente (Hydro-Québec, Bell, Vidéotron, etc.).

NATURE ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière sera versée par chèque au cours du mois suivant la réception de la demande et de tous les documents requis. La demande d'aide financière peut être présentée en personne à l'hôtel de ville de Deschambault-Grondines ou être transmise par la poste à l'adresse ci-dessous :

120, rue Saint-Joseph
Deschambault-Grondines (Québec)
G0A 1S0

FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - COUCHES LAVABLES

IDENTIFICATION DES PARENTS			
PARENT 1 :			
PARENT 2 :			
ADRESSE :			
TÉLÉPHONE RÉSIDENT :		TÉLÉPHONE TRAVAIL :	
IDENTIFICATION DE L'ENFANT			
NOM :			
DATE DE NAISSANCE :			

Joignez à votre demande :

- Preuve de résidence du ou des parent(s);
- Preuve de naissance de l'enfant;
- Facture originale de l'achat des couches (la ou les factures vous seront retournées par la poste).

CONTRAT D'ENGAGEMENT :

Je m'engage/nous nous engageons à utiliser les couches lavables acquises en partenariat avec la municipalité de Deschambault-Grondines pendant la période complète durant laquelle mon/notre enfant portera des couches.

Signature du ou des parents (s) : _____

Date : _____